

La Métropole Nice Côte d'Azur

L'intercommunalité

Afin de gérer certaines compétences ou équipements (eau, collecte des ordures, etc.), les syndicats de communes existent en France depuis 1890 et les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) depuis 1959. Mais il faut attendre 1992 pour que se mette en place une nouvelle conception de l'intercommunalité fasse place à la liberté de négociation contractuelle et à la libre association de communes en créant des « communautés de communes » et des « communautés de villes » autour de projets de territoire.

1

La « loi Chevènement » de 1999 crée une nouvelle catégorie d'établissements publics de coopération intercommunale, les communautés d'agglomération que les préfets peuvent créer si le critère de continuité territoriale est respecté (une zone géographiquement d'un seul tenant et sans enclave) et si l'ensemble territorial comporte un minimum de 50.000 habitants. Ces communautés d'agglomération assurent l'exercice de certaines compétences : développement économique ; aménagement de l'espace communautaire ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; transport urbain ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



La Communauté d'agglomération puis communauté urbaine Nice Côte d'Azur



2

Le 7 septembre 2001, le préfet des Alpes-Maritimes présente donc un projet de périmètre pour une communauté d'agglomération comprenant 22 communes autour de Nice. Après débats dans les conseils municipaux des communes concernées, une très large majorité de communes s'était prononcée pour l'adhésion et avait entériné le périmètre et les statuts proposés. La **communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur (CANCA)** est créée officiellement le 1^{er} janvier 2002, présidée par le maire de Nice. Les communes d'Èze et de Cap-d'Ail rejoignent ensuite la CANCA, dès lors composée de vingt-quatre communes et de 512.160 habitants (recensement de 2006).



La **communauté urbaine de Nice Côte d'Azur (NCA)** se substitue à la communauté d'agglomération de Nice-Côte d'Azur (CANCA) le 29 décembre 2008. Elle rassemble sur 351 km², vingt-sept communes et 535.543 habitants (2010) autour de la ville de Nice. Par le nombre d'habitants, elle était la septième de France derrière Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes.

Les anciennes communautés de communes du territoire

- Communauté de communes Les Coteaux d'Azur



Créée en 1998, elle comportait les communes du Broc, Gattières et Carros jusqu'en 2009, date à laquelle Carros rejoint la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur

- Communauté de communes des stations du Mercantour



Créée en 2000 elle comportait les communes d'Isola, Saint-Dalmas-le-Selvage et Saint-Étienne-de-Tinée.

- Communauté de communes de la Tinée



4

Créée en 2000 elle comportait les communes de Clans, Ilonse, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Sauveur-sur-Tinée et Valdeblore ensuite rejointes par Tournefort et Bairols.

- Communauté de communes de la Vésubie



Créée en 2007, elles comportait les communes de Belvédère, La Bollène-Vésubie, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie et Venanson.

Naissance de la première Métropole de France

Le 1^{er} janvier 2012 est une date historique pour notre territoire : 49 communes se sont unies pour former la Métropole Nice Côte d'Azur. Cette nouvelle forme d'organisation regroupe ainsi la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, la Communauté de Communes de la Vésubie, la Communauté de Communes de la Tinée, la Communauté de Communes des stations du Mercantour et la Commune de la Tour-sur-Tinée.

En juin 2009 les trois communautés de communes (Vésubie-Mercantour, La Tinée et Stations du Mercantour), représentant 20.000 habitants, avaient délibéré pour demander leur rattachement à la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Le préfet n'avait pu valider ces délibérations, car le cadre législatif ne le permettait pas. Avec la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et la création des métropoles, cette fusion était rendue possible.

- Mercredi 13 avril 2011 : Délibérations des 4 intercommunalités pour lancer la procédure de création de la Métropole.
- Jeudi 21 avril 2011 : Arrêté du Préfet sur le projet de périmètre
- De mai à août 2011 : Délibération de toutes les communes sur le projet de périmètre et de statuts.

Les conseils municipaux des villes de Nice, le 16 mai 2011 ; de Saint-Martin-Vésubie, le 18 mai 2011 ; d'Isola, Saint-Etienne-de-Tinée, Marie et la communauté de communes des stations du Mercantour, le 20 mai 2011 ; de Saint-Dalmas-le-Selvage, le 21 mai 2011, ont tous voté le projet de périmètre et de statut de la Métropole.

- Juin 2011 : Délibérations du Conseil général et du conseil régional qui ont donné leur avis sur le périmètre.
- Septembre 2011 : Délibération de la Commission Départementale de Coopération Intercommunales (CDCI)
- Lundi 17 octobre 2011: Décret créant la Métropole Nice Côte d'Azur au 1er janvier 2012
- Mai 2013 : les conseils municipaux des communes du Broc et de Gattières votent la dissolution de la communauté de communes Les Coteaux d'Azur et leur entrée dans la métropole Nice Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014.



Pour en savoir plus sur le territoire, le fonctionnement et les compétences de la Métropole :
<https://www.nicecotedazur.org/>